

Le 24 mars 2016

Communiqué de presse

Evolution encourageante des financements spécialisés

Les métiers de financement spécialisés que représente l'ASF, crédit à la consommation, cautions, crédit-bail et affacturage, constituent d'excellents indicateurs avancés de la santé de notre économie. Le "Tableau de bord" de l'Association publié ce jour sur l'activité des établissements de financement spécialisé au cours de l'année 2015 traduit une évolution d'ensemble positive, certains secteurs bénéficiant plus que d'autres de la reprise de la croissance :

- l'investissement des entreprises se redresse avec + 2,1 % pour le crédit-bail immobilier, et 5,4 % pour les financements de l'équipement ;
- l'affacturage poursuit sa progression avec + 9,5 % ;
- les sociétés de caution bénéficient d'une orientation favorable, avec + 11,4 % ;
- enfin le crédit à la consommation connaît une croissance annuelle de + 6,3 %, tirée par la location avec option d'achat (LOA) dans l'automobile.

Dans un environnement économique qui demeure fragile, le président de l'ASF a souligné qu'il convenait plus que jamais de veiller à limiter les contraintes juridiques et opérationnelles qui pèsent sur les établissements spécialisés. Ceux-ci financent les entreprises et les ménages, et soutiennent ainsi la consommation, l'investissement et la croissance. Il ne faut pas courir le risque d'étouffer l'amorce de reprise économique.

C'est notamment le cas pour le crédit à la consommation, dont le niveau de production demeure inférieur de près de 20 % à son niveau de 2008 et pour lequel les lois Lagarde et Hamon continuent à produire leurs effets. A ce titre, les mesures en préparation dans le projet de loi sur la transparence de la vie économique, qui n'ont pas fait l'objet d'une concertation suffisante, semblent inappropriées à l'ASF.

Par ailleurs, l'Association a mis l'accent en 2015, conformément à son plan stratégique, sur l'amélioration du financement des entreprises, notamment des TPE/PME. Des rencontres parlementaires sur les outils innovants ont été organisées le 31 mars, suivies de travaux sur la lisibilité des tarifs des produits de financement court terme.

Les affactureurs ont engagé, à l'automne, un chantier de simplification et d'harmonisation des libellés des coûts en affacturage, regroupés dans un glossaire pédagogique destiné aux chefs de très petites entreprises, adressé à l'Observatoire du financement des entreprises en décembre dernier.

Des réflexions sont en cours début 2016 pour prolonger ce glossaire par la mise à disposition des TPE d'un service d'information permettant d'agrèger les frais payés annuellement. Ce service sera généralisé dans un délai de deux ans.

Contacts : *Françoise Palle-Guillabert, Délégué Général 01 53 81 51 51*
Isabelle Bouvet, Assistante 01 53 81 51 56